VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Service des eaux

FORMULAIRE DE RESILIATION

Dans le cadre du changement d'attribution du PDL (Point De Livraison) :

Adresse du bien :……

……...

COMMUNE : ……

Numéro de série du compteur relevé : ……

Il est procédé à la relève de l'index du compteur

Index du compteur :

Date de la relève (lors de la sortie du logement) :……
En cas de vente, joindre une copie de l'attestation notaire.

Nom du ou des releveur(s) :

Ancien occupant :

Nom – prénom :……

Nouvelle adresse (pour envoi de la facture de résiliation) :…….....

……

Commune :…….....

Adresse du mail :……...……..

☐ L'ancien occupant n'a pu être présent

Nouvel occupant et/ou du propriétaire :

Nom - prénom : ……

Adresse du propriétaire : (A remplir si l'adresse est différente de celle du bien)……

……..

Commune :……

Téléphone :……..…….....

Adresse du mail :……...……..

Vu la délibération n°3066 du 12 décembre 2022 modifiant le catalogue des tarifs, la présente résiliation sera facturée selon le prix référencé 66€TTC.

Signatures :

Adresse postale : Service des eaux de la Vallée de l'Hérault, 2 parc d'activités de Camalcé, BP15 - 34150 Gignac.
Accueil du public : chemin de l'écosite, 34150 Gignac. Du lundi au vendredi, de 8h à 13h.
Tél. : 04 67 57 36 26 - Mail : clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr - Agence en ligne : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Pensez-y !

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Service des eaux

Comment bien résilier son abonnement et éviter des frais supplémentaires ?

Vous munir des pièces suivantes :

- Votre dernière facture avec votre numéro de contrat
- Le relevé de votre compteur d'eau (tous les chiffres) à la date de la vente ou de la résiliation du bail
- Votre date de déménagement ou de vente (état des lieux de sortie ou attestation de vente)
- Votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous adresser votre facture de résiliation
- Le nom du prochain occupant si vous le connaissez.

Vous exonérer de frais supplémentaires :

- **Vous connaissez le futur occupant** : faites les démarches conjointement et lorsque vous effectuez votre résiliation, l'abonnement peut être transféré sans frais de fermeture et sans frais d'ouverture.
- **Votre propriétaire peut porter le contrat entre deux locations**. Pour cela le propriétaire doit remplir un contrat d'abonnement simultanément à votre résiliation.

Communauté de communes Vallée de l'Hérault–Service des eaux
Tél. : 04 67 57 36 26
Agence en ligne : www.servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr